



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL RÉUNI EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE Séance du 12 Avril 2023

Le 12 avril deux mille vingt-trois à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Philippe GIRARD, Abdelhamid BELHADDAD, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Romain CUGNET, José ACEBEDO-CANDIL, Mathilde SONZOGNI.

Absents excusés : Noël LACROIX donne procuration à Jean-Claude CHAPPELLAZ, Stéphane ROBIN donne procuration à Romain CUGNET, Natacha DURIEUX, Roberto SAILIS donne procuration à José ACEBEDO-CANDIL, Annie BONNIVARD, Philippe BOST, Martine MARTY.

Absents non excusés : Isabelle BIETRIX, Jean Christophe WALLEZ.

Secrétaire de séance : Philippe OLIVE

Date de Convocation : 7 avril 2023

Membres en exercice : 18

Présents : 9

Votants : 11

DOCUMENT PROVISOIRE JUSQU'À APPROBATION

Le Président remercie les membres de leur présence et ouvre la séance à 18h30.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le président, désigne Monsieur Philippe OLIVE comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Appel des participants / désignation d'un Secrétaire de séance
2. Gestion du personnel
3. Informations et questions diverses

1. APPEL DES PARTICIPANTS

Le Président procède à l'appel des membres en vérifiant si le quorum est atteint. Avec 9 présents dont 11 votants pour tous les points, la séance peut débuter.

2. GESTION DU PERSONNEL

En préambule le Président précise qu'il a convoqué le Conseil en séance extraordinaire à la suite de l'entretien qu'il a eu jeudi 6 avril avec le Directeur et sur demande de ce dernier.

Au cours de cet entretien le Directeur Bruno VILLEMIN a remis sa lettre de démission.

Le Président lit le contenu de la lettre et donne les raisons invoquées qui ont conduit le Directeur à prendre cette décision :

- lassitude du poste après 12 ans d'exercice
- envie de faire autre chose et de se confronter à un nouveau challenge
- profiter de l'opportunité qui s'est présentée pour lui permettre de s'orienter vers de nouvelles perspectives professionnelles au sein de la SFTRF.

Le Directeur a précisé que sa décision ne remet pas en cause les bonnes relations humaines au sein du Conseil Syndical au contraire.

Dans sa lettre de démission le Directeur demande que son préavis réglementaire de 3 mois soit réduit afin de pouvoir prendre ses nouvelles fonctions le 1^{er} juin.

Le Conseil Syndical estime qu'il est beaucoup trop tôt pour préciser une date de départ anticipée à Bruno VILLEMIN et charge le Président de faire une réponse dans ce sens.

Le Président doit également faire l'information de la démission du directeur à l'ensemble des maires des communes du périmètre d'ARC ÉNERGIES MAURIENNE.

Après une longue discussion le Conseil Syndical décide de prendre les mesures suivantes afin d'organiser au mieux le remplacement du Directeur :

- Faire paraître une annonce offre d'emploi au sein des I.E.G., de l'APEC, de PÔLE EMPLOI et du quotidien LE DAUPHINÉ
- De charger le Président de contacter Gilles EXCOFFON (Directeur de SYNERGIE MAURIENNE) en vue d'organiser une rencontre pour demander son aide le cas échéant.
- De prendre rendez-vous avec la direction de la SFTRF (futur employeur de Bruno VILLEMIN) en vue de négocier, si besoin, des journées de renfort de notre Directeur après son départ. Philippe Girard organisera la rencontre au plus tôt.
- De convoquer l'ensemble des conseillers pour l'examen des candidatures
- De mettre en place un groupe de travail réduit pour les premiers entretiens avec les candidats (le Président, le Vice-Président, le Directeur, Mathilde SONZOGNI)
- Les entretiens avec les candidats retenus pour une seconde rencontre pourraient se faire, outre le Président et Vice-président, avec la présence d'un représentant par commune et éventuellement avec le Directeur. Ce sujet sera à nouveau discuté lors d'un prochain Conseil Syndical.

3. INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

José ACEBEDO évoque un problème rencontré par un abonné ayant mis en place une pompe à chaleur, ce qui a nécessité la mise en place d'un nouveau compteur communicant. Par ailleurs Il fait part à l'assemblée des difficultés pour contacter le service dépannage d'ENEDIS.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 15.

Le Secrétaire de séance :

Philippe OLIVE



Le Président

Gérard BORDON

